



Aides Publiques : Programme Habiter Mieux-Travaux Simples

Décembre 2013

+ Vous êtes propriétaire occupant.

+ Vous avez un projet de :

- Remplacement de Chaudière, Pompe à chaleur (sauf air/air), Poêle à bois,
- Isolation des combles perdus.

+ Vous répondez « non » aux 6 questions de validation des travaux simples(1).

+ Votre projet respecte les critères d'attribution des aides :

- Faire réaliser les travaux par une entreprise «Reconnu Garant de l'Environnement, **RGE** » (2).
- Atteindre un niveau d'amélioration de la performance énergétique d'au moins 25% (3).
- Satisfaire au critère de plafonds de ressources (4).

= Votre projet entre dans le cadre des aides publiques « travaux simples »:

- Aides jusqu'à 80% voire 100% du montant des travaux TTC.
- Traitement du dossier par l'Anah à moins de 2 mois, celui-ci étant préparé en amont avec l'assistance de Leroux Gonssard.

Exemples d'aides pour un montant de travaux de 12 000€ TTC :

Habiter Mieux	Plafonds Ressources 1 plafonds aide= 80% montant TTC	Plafonds Ressources 2 plafonds aide= 100% montant TTC
Plafond de travaux subventionnables HT	20 000 €	20 000 €
Montant des travaux TTC (TVA 5,5%) < plafond	12 000 €	12 000 €
Montant des travaux HT < plafond	11 374 €	11 374 €
Aide Anah	3 981 €	5 687 €
Aides Habiter Mieux	3 500 €	3 500 €
Aide Département 77 (1/3 aide Anah)	1 327 €	1 896 €
Aide Région Ile de France	800 €	800 €
Total des aides calculées	9 608 €	11 883 €
Maximum aides	9 600 €	12 000 €
Reste à charge sur le TTC	2 400 €	117 €

(1),(2),(3),(4) : voir détails au verso

TSVP =>

1, rue Saint Fiacre 77210 AVON Tel : 01 60 72 07 00 Fax : 01 60 72 21 46

Email: contact@leroux-gonssard.fr Internet: www.leroux-gonssard.com

SA au capital de 48 021,44 €, RCS Melun : 329 360 549



(1) 6 questions de validation des travaux simples

- Le logement est-il situé dans une zone d'opération programmée (voir carte) ? oui /non
- Les murs porteurs sont-ils fissurés ? oui /non
- Y a-t-il des fils électriques avec des isolants en tissu ou des fusibles en porcelaine ? oui /non
- Des moisissures sont-elles observables dans les angles des murs, plafonds ? oui /non
- Les peintures sont-elles écaillées et y a-t-il des enfants de moins de 6 ans ?
- Des travaux autres que l'isolation des combles perdus et/ou le changement de chaudière sont-ils nécessaires pour atteindre un niveau d'amélioration de la performance énergétique d'au moins 25% ? oui /non

(2) Reconnu Garant de l'Environnement **RGE**

Auparavant intitulé Reconnu Grenelle de l'Environnement, ce label est délivré aux entreprises qui réalisent des travaux concourant à l'amélioration de la performance énergétique des logements. **Il est nécessaire à l'obtention des Aides du programme « Habiter Mieux »**, mais aussi pour l'éco-prêt à taux zéro et le crédit d'impôt développement durable .

(3) Amélioration de la performance énergétique d'au moins 25%.

Suite à la validation des autres critères d'attribution des aides, et à la réalisation d'un pré-diagnostic téléphonique, **Leroux Gonssard réalise gratuitement**, selon méthode homologuée, **une évaluation énergétique** avant et projetée après travaux, permettant d'attester un gain énergétique d'au moins 25%.

(4) Plafonds de ressources nécessaires à l'obtention des aides.

Plafonds de **Revenu fiscal de référence (n-2)** des propriétaires occupants

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds Ressources Niveau 1	Plafonds Ressources Niveau 2
1	23 881 €	19 616 €
2	35 050 €	28 793 €
3	42 096 €	34 579 €
4	49 153 €	40 375 €
5	56 232 €	46 192 €
par personne supplémentaire	7 068 €	5 804 €